

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-828

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains	N° 2018-828

Restauration de l'œuvre « Travelling » de Elisabeth Ballet - Octroi d'une subvention de l'Etat - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2002, la Communauté urbaine de Bordeaux, aujourd'hui Bordeaux Métropole, a déployé un ambitieux programme d'implantation d'œuvres d'art contemporain sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En sa qualité de propriétaire de ce patrimoine d'art contemporain dans l'espace public, Bordeaux Métropole est contractuellement engagée à en assurer la maintenance, l'entretien et la restauration, et se fait accompagner dans cette mission par l'expertise du Capc-musée d'art contemporain de Bordeaux, conformément à la convention de service ascendante établie le 1er janvier 2016 entre la commune de Bordeaux et Bordeaux Métropole.

Ainsi, à partir de 2016, un diagnostic du parc des premières œuvres d'art réalisées sur le territoire pour accompagner le chantier du tramway de l'agglomération a été lancé, en vue d'établir un planning d'intervention sur les créations les plus anciennes et/ou les plus affectées par l'usure du temps. Parallèlement, le soutien de l'Etat via la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine a été sollicité pour accompagner financièrement Bordeaux Métropole dans cette campagne de restauration.

Par courrier en date du 18 octobre 2018, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a informé Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole, de l'attribution d'une subvention de 25 000€, au titre de l'exercice 2018, en soutien au projet de restauration de l'œuvre « Travelling » réalisée en 2004 par l'artiste Elisabeth Ballet, sur la commune de Pessac. Cette œuvre est un palindrome composé de 162 lettres métalliques, divisé en 3 cercles couchés au sol, formant le texte « sole, medere, pede ede, perede melos » (solitaire, soigne-toi par la poésie, compose, recompose tes chants »)

Le montant prévisionnel pour procéder à la restauration fondamentale de l'œuvre est aujourd'hui estimé à 60 000€ HT, hors phases de dépose/repose et transport de l'œuvre sur son lieu de stockage et restauration, selon l'expertise établie par le Capc-musée d'art contemporain de Bordeaux. Le soutien accordé par le Ministère de la culture s'avère indispensable pour lancer dans des conditions idoines la campagne de restauration envisagée pour cette œuvre d'art emblématique du patrimoine d'art contemporain de Bordeaux Métropole et consolider le budget de l'opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2003-0530 du 11 juillet 2003 relative au contrat de réalisation de l'œuvre « Travelling » conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux, aujourd'hui Bordeaux Métropole, d'une part, et l'artiste Elisabeth Ballet, d'autre part, qui précise que la Communauté est propriétaire de l'œuvre,

VU la délibération n°2011-0745 du 14 octobre 2011,

VU la convention de gestion de l'œuvre « Travelling » de Elisabeth Ballet conclue le 30 novembre 2011 entre la Commune de Pessac, d'une part, et la Communauté urbaine de Bordeaux, aujourd'hui Bordeaux Métropole, d'autre part, qui stipule la responsabilité de la Communauté quant à la conservation et restauration de l'œuvre dont elle est propriétaire, pour toute la durée de vie de l'œuvre,

VU la délibération n°2015-821 du 18 décembre 2015 relative à la convention de mise à disposition de service ascendante entre la Commune de Bordeaux (Capc-musée d'art contemporain) et Bordeaux Métropole (Mission commande artistique) aux fins d'accompagnement du programme de restauration des œuvres du programme d'art public conduit par Bordeaux Métropole depuis 2002,

VU le courrier d'octroi de subvention adressé à Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole, par la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine en date du 18 octobre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

- par convention de gestion du 30 novembre 2011, l'œuvre affectée à l'intérêt général de par son incorporation au domaine public communautaire constitue un ouvrage public communautaire qui participe au rayonnement de l'agglomération,
- par cette même convention, est établie l'obligation d'entretien de l'œuvre par la Communauté urbaine de Bordeaux, aujourd'hui Bordeaux Métropole, qui trouve son fondement, d'une part dans la qualification d'ouvrage public situé sur le domaine public communautaire, d'autre part dans sa qualité de propriétaire de l'œuvre donc dans l'obligation qu'elle a souscrite contractuellement à l'égard de l'auteur d'en assurer une protection efficace,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Bordeaux Métropole à recevoir une subvention de 25 000 € de la part de la DRAC Nouvelle-Aquitaine,

Article 2 : d'imputer la recette correspondante au budget principal 2018 de Bordeaux Métropole, article 13, chapitre 1311, fonction 020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel DUCHENE
PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2018	